

COVID-19 – Réouverture progressive des recyparcs d'in BW - Phase 3

Nivelles, le 13 mai 2020

Nous poursuivons la réouverture progressive de nos recyparcs.

Pour rappel, la 1^{ère} phase a débuté le 21 avril : deux matières acceptées (les papiers-cartons et les déchets verts) et accès uniquement en semaine.

La 2^{ème} phase a débuté le 4 mai : élargissement à quatre matières (papiers-cartons, déchets verts + encombrants et bois) et accès du mardi au samedi.

En concertation entre la direction, le personnel et les organisations syndicales, voici les décisions qui ont été prises pour la 3^{ème} phase qui débutera le lundi 18 mai. Cette phase nous permettra de revenir à un fonctionnement « quasi standard » :

- **toutes les matières seront à nouveau acceptées** (voir sur notre site web : <https://www.inbw.be/dechets-acceptes>) **à l'exception de l'amiante** ;
- **reprise de l'horaire standard** : du lundi au vendredi de 10h à 17h et le samedi de 9h30 à 17h ;
- **maintien des mesures de précaution sanitaire déjà en place** :
 - distanciation sociale d'1m50 entre chaque usager ;
 - maximum deux personnes à bord de chaque véhicule ;
 - port du masque obligatoire pour tout le monde ;
 - port de gants fortement recommandé ;
 - pas d'outils mis à la disposition des usagers (ceux-ci devront apporter leur propre matériel : pelle, fourche,...) ;
 - pas d'accès au local des préposés ;
 - pas d'aide pour la manipulation des déchets par nos préposés ;
 - maximum 2 m³ de déchets / visite (afin de limiter vos déplacements, attendez d'avoir une masse de déchets raisonnable avant de vous déplacer au recyparc !).



Nous voulons tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité des préposés et des citoyens. C'est pourquoi nous souhaitons insister sur les éléments suivants :

- **préparez consciencieusement votre visite en triant vos déchets à domicile** avant de vous rendre au recyparc afin de ne pas multiplier les allers-retours d'un conteneur à l'autre, d'éviter les marches arrières et de limiter au maximum les croisements avec d'autres usagers !
- afin de limiter les contacts de nos préposés avec les déchets, il sera demandé aux usagers de déposer eux-mêmes leurs Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ainsi que certains Déchets Spécieux des Ménages dans les casiers prévus à cet effet ;
- outre ses missions habituelles, notre personnel veillera à limiter le nombre de véhicules présents simultanément dans les recyparcs en gérant le flux à l'entrée (**maximum 3 véhicules par préposé** à l'exception de celui prenant en charge l'accueil des visiteurs).

Nous comptons fermement sur le sens des responsabilités de chacun pour que, malgré l'augmentation du nombre de matières acceptées, la sécurité soit garantie à chaque instant. Nos préposés y veilleront !
Merci de respecter les consignes.

Pour tout renseignement complémentaire :
Raphaël Lateur - Chargé de communication
Tél. : 0473/81 77 24 - rlateur@inbw.be